



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 18114

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le Premier ministre sur les récentes déclarations de Monsieur le Président de la République concernant le parrainage par un enfant de CM2 d'un enfant victime de la *shoah*. Lors de la récente réunion du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Monsieur le Président de la République a avancé l'idée de confier à chaque enfant scolarisé en CM2, donc âgé de dix ans, le parrainage d'un enfant du même âge victime de la barbarie nazie en raison de son appartenance à la confession juive. Ce projet, aussitôt annoncé, a provoqué un tollé parmi nombre de personnalités, parmi lesquelles Madame Simone Veil lui paraît emblématique, d'associations d'anciens déportés, de défenseurs des droits de l'Homme, de psychologues, ainsi que la gêne polie des représentants de la communauté juive. Cette sortie du Président, si tant est qu'elle se concrétise, comporte en effet en elle toute une série de dangers pour le jeune parrain, tant d'un point de vue de sa capacité psychique à porter un tel fardeau de mémoire, que de la dimension historique spécifique de la *shoah*, qui ne saurait à cet âge être présentée dans son hideux contexte avec le recul nécessaire. Même si ce parrainage devait être confié à une classe entière plutôt qu'à un seul enfant, les travers d'une telle disposition demeurent. Comment, à l'âge de dix ans, lorsque tous les possibles vertueux sont encore devant les yeux de l'enfant, lui faire assumer la haine raciale et religieuse d'adultes hystériques et fanatisés, sans perturber gravement l'enfant par un traumatisme dont la réversibilité est difficilement mesurable. De plus, la *shoah*, de par sa spécificité historique en ce qu'il s'agit d'un projet d'extermination à échelle industrielle de personnes pour leur seule appartenance à une religion, ne peut qu'être enseignée à un âge plus tardif, lorsque la maturité, suffisamment établie d'un adolescent ou jeune adulte, lui permet d'intégrer dans sa vision du monde la possibilité et l'existence en l'homme du meilleur, mais également du pire. Faire de jeunes enfants, les parrains d'enfants juifs sacrifiés, confine à la simple démarche compassionnelle qui ne fait que donner bonne conscience à ses promoteurs, mais ne peut trouver sur un plan pédagogique ou psychologique, aucun écho favorable, bien au contraire. Il lui demande donc d'alerter Monsieur le Président de la République sur les dangers de cette mesure, de renoncer à son application et, à tout le moins, d'en décliner les modalités à un âge plus avancé et dans une optique d'enseignement de l'histoire, seul propre au recul qu'exigent le respect des enfants morts, la compréhension de ce qu'a été la *shoah*, tout comme la préservation de l'équilibre psychologique de nos enfants.

Texte de la réponse

Le mercredi 27 février 2008, le ministre de l'éducation nationale a reçu des personnalités et des institutions en charge de la mémoire de la Shoah. Cette rencontre qui avait pour objectif de définir les modalités de mise en oeuvre de la proposition du Président de la République s'est déroulée dans une atmosphère très constructive. Elle a permis de dégager un large accord de l'ensemble des participants sur la nécessité absolue de transmettre la mémoire de la Shoah aux jeunes générations, à partir de la connaissance précise des faits qui se sont déroulés au cours de la Seconde guerre mondiale. En effet, la grande confusion des critiques, souvent excessives, qui ont suivi la proposition du Président de la République, a montré que la singularité du crime absolu de la Shoah tendait aujourd'hui à être relativisée, sinon contestée, à l'heure où un sondage récent montre que plus d'un Français sur trois estime qu'il n'est pas important de transmettre la mémoire de ces événements

aux jeunes générations. Les participants ont notamment acté le fait que, conformément à la proposition du Président de la République, ce travail d'histoire et de mémoire s'appuiera sur l'histoire et l'exemple particulier, étudié par classe, de chacun des 11 400 enfants juifs de France morts en déportation, à partir de l'importante documentation historique rassemblée par Serge Klarsfeld. À partir de ces exemples, un travail historique complémentaire pourra être mené sur la situation de la ville ou de la région de l'école concernée. À l'issue de cette réunion, le ministre de l'éducation nationale a officiellement confié à Hélène Waysbord-Loing, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale et présidente de l'association de la maison d'Izieu, le soin de mener un travail de coordination avec l'ensemble des personnalités et des institutions présentes, afin de permettre la réalisation des outils pédagogiques adaptés à ce travail. Elle remettra les conclusions de sa réflexion à la fin du mois d'avril 2008 afin que le travail pédagogique puisse être engagé dans les classes à partir la rentrée scolaire 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18114

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1717

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4038